

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2023**  
**COMMUNE DE FEUGES**

La réunion a débuté le 24 octobre 2023 à 18h30 sous la présidence du Maire, MEIRHAEGHE Sonia.

**Membres présents :**

Monsieur COLLARD Benoît  
Madame DEGAY Michelle  
Monsieur EMONET Emmanuel  
Madame HERBINET Sylvie  
Monsieur LEFEBVRE Fabrice  
Madame MEIRHAEGHE Sonia  
Madame ONRAEDT Melanie  
Monsieur POINSOT Patrick  
Monsieur RIDEY Patrick

**Membres absents représentés :**

Monsieur GAUTHIEROT Guillaume Pouvoir donné à M COLLARD Benoît

**Membres absents :**

Monsieur VANDEWALLE Claude

Secrétaire de séance : Madame ONRAEDT Melanie

Le quorum (plus de la moitié des 11 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

- Présentation du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Troyes Champagne Métropole
- Cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables
- Transports Scolaires - Signature de la Charte de l'accompagnateur
- Construction d'un abribus - Demande de subvention au Conseil Départemental
- Questions diverses

**Délibérations adoptées :**

DEL24102023\_1 - Transports Scolaires - Signature de la Charte de l'accompagnateur

DEL24102023\_2 - Construction d'un abribus - Demande de subvention au Conseil Départemental

**Approbation du Procès-Verbal de la séance du 05/10/2023**

Le procès-verbal de la séance du 05/10/2023 est approuvé à l'unanimité.

---

<b>Présentation du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Troyes Champagne Métropole</b>
---

Mme le Maire présente le projet de Plan Local d'Urbanisme de Troyes Champagne Métropole. Il s'agit d'élaborer un document d'urbanisme à l'échelle intercommunale. De ce fait il y aura un transfert de compétences, donc un transfert de charges. La compensation demandée sera de 0,50 €/habitant et sera prélevée sur l'attribution de compensation versée par TCM.

Troyes Champagne Métropole s'engage à :

- Respecter le **droit de veto** du Maire et de son conseil municipal pour les décisions qui concernent le périmètre de sa commune
- Coconstruire le PLUI avec **chacune** des communes pour en respecter la **singularité**
- Prendre en compte les **projets des communes** dans la limite de leur compatibilité avec les documents cadre

- Etudier chaque **demande d'évolution du PLUI** faite par les communes (sous réserve de la validation par le Copil PLUI)
- Laisser le **choix à chaque commune** de reprendre le **droit de préemption urbain** (DPU) ainsi que le PSMV et RLP.
- Laisser aux **communes** leur compétence **ADS**, taxe d'aménagement\* et TLPE
- Prendre en charge le **financement de l'élaboration du PLUI** ( ≈ 700 K€)
- **Diminuer l'attribution de compensation** de 0,50 €/hab/an pour financer le service qui assurera :
  - Le suivi administratif des démarches en cours avant le transfert
  - Les évolutions futures du PLUI
- Retranscrire le **Projet de territoire** dans le PLUI

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le délai dans le cas d'un transfert volontaire de cette compétence à TCM.

Le Conseil Municipal opte pour un transfert dès que possible.

### Cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables

La loi d'accélération des énergies renouvelables oblige à se positionner et à établir une cartographie afin de garder la main sur le développement de ces énergies sur notre territoire.

Le calendrier étant très court, nous devons aujourd'hui définir des zones qui accueilleront des éoliennes ou du solaire, la méthanisation et la géothermie paraissant inadaptées à notre territoire.

Le Conseil Municipal décide d'une cartographie.

### DEL24102023\_1 - Transports Scolaires - Signature de la Charte de l'accompagnateur

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que la Région Grand Est, Autorité organisatrice du service de transport scolaire, a mis en place un dispositif de financement de l'accompagnement scolaire.

Ce dispositif permet la prise en charge par la Région :

- des coûts de formation de l'accompagnateur
- d'un forfait annuel de 3 000 € par circuit

Afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il est nécessaire de signer avec la Région Grand Est « La Charte de l'Accompagnateur » qui définit les missions de l'accompagnateur ainsi que sa formation, et le financement par la Région de l'accompagnement scolaire.

Après lecture de la charte de l'accompagnateur, Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette charte ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

**10 voix pour**

### DEL24102023\_2 - Construction d'un abribus - Demande de subvention au Conseil Départemental

Comme évoqué lors du dernier Conseil Municipal, il est prévu de construire un abribus sur le parking de la mairie.

Mme le Maire présente donc les devis de COMAT & VALCO pour la fourniture d'un abribus en bois, et KEVIN CHAPPELLIER pour la mise en œuvre d'une plateforme béton :

- COMAT & VALCO : abribus bois de 2mx2m → montant total 1 500 € HT (1 800 € TTC)
- KEVIN CHAPPELLIER : plateforme béton de 2,40mx2,40m → montant total 1 400€ HT (1 680 € TTC)
- **Montant Total du projet : 2 900 € HT soit 3 480 € TTC**

Mme le Maire précise qu'il est possible de solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Aube une subvention au titre des travaux de construction d'abribus et d'arrêt de bus scolaire, à hauteur de 25% du montant hors taxes de l'opération.

**10 voix pour**

## - Questions diverses

### 1) Transports Scolaires

Une réunion est prévue avec les Transports COLLARD afin d'optimiser le circuit pour les écoles de Charmont.

### 2) Devis élagage

Nous allons devoir élaguer un arbre qui cache un candélabre Ruelle du Prêtre et masque toute la lumière. Le devis est 650 € TTC

Tous les conseillers acceptent ce devis.

### 3) Vidéoprotection

Nous avons validé avec Eiffage le positionnement des caméras. Il y a eu une modification sur la caméra prévue sur la mairie car elle n'a plus d'intérêt avec la transformation du virage. Cette modification ajoute environ 1 000 € au devis initial.

Tous les conseillers acceptent.

Nous n'avons par contre pas de date pour la mise en œuvre.

### 4) Passage piétons devant le terrain multisports

Mme le Maire expose la plainte d'une habitante :

L'avancée du trottoir mise en place devant le passage piétons du terrain multisports créerait des nuisances dues aux freinages et réaccélérations.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas modifier un équipement qui a été étudié avec rigueur, par des professionnels et dans le respect de la sécurité routière.

### 5) Nouveau lotissement

Nous avons reçu 2 permis de construire qui sont en cours d'instruction.

Le règlement du lotissement est très contraignant au sujet des zones non aedificandi, il est remis en cause pour plus de souplesse.

Le projet de Troyes Aube Immobilier concernant la masse réservée à des habitations locatives et mis entre parenthèses pour le moment.

### 6) Accès à la compostière

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, nous avons demandé un devis pour des cartes d'accès à la compostière. Il est de 348,60 € TTC pour 250 cartes.

Tous les conseillers acceptent ce devis.

### 7) Festivités de fin d'année

- Soirée Beaujolais Nouveau le 17 novembre : nous commandons le buffet au restaurant Le Coucou.

- Arbre de Noël : décoration du sapin, vin chaud, goûter – Recherche en cours pour un spectacle cette année

Voir pour coupler Noël avec le Téléthon

### 8) Informations

- Problème de camions dans le lotissement

- Certains compteurs d'eau vont être changés

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h35.

Madame ONRAEDT Melanie  
Secrétaire de séance

MEIRHAEGHE Sonia,  
Maire